CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payable d'avance pour l'année; dix piastres pour [illegible] pour la campagne et publiée [illegible], payables d'avance pour toute l'année. [illegible] ne voudra pas payer à un domicile [illegible] Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera [illegible] qui voudront cesser leur abonnement [illegible] en donner avis par écrit, une quinzaine [illegible] le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents [illegible] chaque insertion subséquente. Tout changement [illegible] dans l'annonce originale, devra [illegible] comme une nouvelle annonce. Le carré est [illegible] lignes.

[illegible] pour l'année aux annonces—Le gr[illegible] tenant magasins de détail, 60$; [illegible] Banques, Compagnie d'Assurances et autres [illegible] 80$, encans pour navires, [illegible] et bateaux à vapeur, ou les maisons de commission [illegible] la commission, 60$.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes [illegible] biens mobiliers, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles payeront $1 par carré par chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle [illegible] pourront être admis, paieront le double [illegible] prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 25 pour cent sera faite aux encans, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles [illegible] de dix pour cent sur les annonces de ventes de [illegible] meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations [illegible], esclaves marrons, animaux épaves ou [illegible] &c. lui seront portées en compte séparé [illegible] aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins [illegible] l'insertion n'ait été payée d'avance, ou [illegible] un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs, [illegible] $150.

Annonces de candidature à des emplois publics [illegible] annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

Pour la Baie St-Louis, Pass-Christianne et Biloxi.

(Paquebot régulier le mercredi et samedi.)

Le beau bateau à vapeur rapide tirant peu d'eau, COLUMBIA, capitaine Waterman, partira du bout du chemin à confiscation [illegible], deux fois par semaine, le [illegible] matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans [illegible] partira Samedi à 5 heures de l'après midi [illegible] reviendra Lundi matin.

Le mercredi on pourra l'attendre dans les endroits ci-après: Baie St Louis à 1 heure et demie de l'après midi, Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après midi, Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi.

En revenant, jeudi matin, il partira de Biloxi à 6 [illegible] demie du matin, Passe Christiane à 11 heures du matin, Baie St Louis à midi et demi, et arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à coulisse.

Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la [illegible] à la Christiane à 2 heures et demi du [illegible] Biloxi à 6 heures du matin. En revenant dimanche, il quittera Biloxi à 6 heures et demie de [illegible] midi Passe Christiane à 7 heures et demie [illegible] Baie St-Louis à 10 heures et arrivera au [illegible] à coulisse Lundi matin à 7 heures. Pour fret [illegible] passage, pour les endroits susdits S'adresser au [illegible] à bord, ou à

SALOMON HIGH, 40 rue du Camp.

Le fret doit être envoyé deux heures avant [illegible].

Le sac aux lettres du bât au Columbia est [illegible]. On délivrera les lettres et journaux [illegible] débarcadaires.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans. Présent l'honorable J. F. Canonge, juge par [illegible]—Le 21 août 1837—No. 9795—No [illegible] [illegible] créanciers—Il est ordonné que la faillite [illegible] la délivrance aux syndics des propriétés et effets [illegible] dans son bilan, ensemble avec les titres et [illegible] les créanciers du failli et tous autres qui [illegible] à déduire, en dix jours de [illegible] notaire public [illegible] délibéra[illegible] les créanciers [illegible] du failli [illegible] le 21 août 1837. [illegible]

J. OLLIE, Dép. Greffier.

$50 DE RECOMPENSE.

[illegible] depuis environ une quinzaine de [illegible] sur la terrasse de la nouvelle Bourse en [illegible], environ une trentaine de feuilles [illegible] séparées et environ 40 feuilles agrafées l'une [illegible]. Les personnes entre lesquelles [illegible] ils offrir pourront facilement reconnaître [illegible] jusqu'à plus d'un pied de l'on [illegible]. Le poids de chaque feuille est [illegible] la sûreté [illegible]. S'adresser à [illegible] d'Orléans, chez B. MUNCH.

PEINTRE ITALIEN EN PORTRAITS.

[illegible] l'honneur d'informer le public en général qu'il vient d'ouvrir son atelier de peinture au no 147, rue de la Levée, où il peut [illegible] tous ceux qui l'honoreront de leur présence. [illegible] qu'il méritera la confiance [illegible] public généreux. [illegible] des principales [illegible] de l'Italie, il peut hardiment garantir que tous [illegible] portraits soit à l'huile soit en miniature, seront [illegible] présentement à l'exposition du public. [illegible]

NESTORE CORRADI

AVIS AU PUBLIC

Messieurs J Vayé et J. M. Duque, pharmaciens-chimistes, successeurs de M. Blanchet, ont l'honneur de [illegible] no 279, entre la rue Dumaine et St Philippe. [illegible]

A VENDRE [illegible] Lubeck [illegible] Sauterne [illegible] [illegible] vins de Champagne [illegible] [illegible] pipes eau-de-vie Cognac A Dussau [illegible] [illegible] Liqueurs assorties [illegible] [illegible] de noyau, marasquin, eau de vie de Dantzic, [illegible] fruits à l'eau de vie, huile d'olive.

DUSSAULT, Fils Ainé, rue St. Louis No. 77

[illegible]—250 barils Mess et N-O, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

FARINE—175 barils Farine nouvelle, superfine, à vendre par G. DORSEY, 44, Nouvelle-Levée.

AVIS AU PUBLIC—A dater du 28 juillet 1837 [illegible] société avec J Guillon & Co. n'existe plus. [illegible] continue le même genre d'affaires.

TRAITES sur New York à vendre par W. F. VIGERS & Co. 3?, rue Bienville.

FARINE—300 barils Farine superfine, à vendre [illegible] R GRONING & Co 22 août.

CAFÉ ET SUCRE DE LA HAVANE—7?6 sacs [illegible] de la Havane, 180 caisses Sucre brun, en [illegible] du brick Spartan, à vendre par R. GRONING & Co.

FARINE—200 barils farine, à vendre par G. DORSEY, no. 44 Nouvelle Levée.

PORC—300 barils mess et M. O. à vendre par G DORSEY, no. 44 Nouvelle Levée.

A LOUER [illegible] à vendre cette maison [illegible] occupée par lui-même, faisant face à [illegible] l'Esplanade, et s'étendant jusqu'à la rue du [illegible] est neuve et a été finie dans le [illegible] beau et le plus coûteux, avec toutes les [illegible] modernes. Elle a une remise, des écuries [illegible] grandes bâtisses dans la cour [illegible]

WILLIAM NOTT.

MARCHANDISES DE FANTAISIE.

[illegible] soussignés viennent de recevoir par le paquebot [illegible] Orleans un nouvel assortiment de [illegible] [illegible] bagues en or, cachets [illegible]

POLLARD & GREEN, rue de Chartres, no 53.

[illegible] barriques de Vin rouge, Médoc vieux [illegible] LATASTE & BRULATOUR

[illegible] Traites sur [illegible] L MILLAUD [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE—[illegible] [illegible] le 10 décembre 1836 [illegible] [illegible] Carrollton par la No. [illegible] [illegible] octobre 1837, et l'autre le 1er [illegible] 1838.

MANUEL J GARCIA, shérif

[illegible]—300 barils Mess and M. O. for sale by G. DORSEY, 44 New Levee

---

Ventes par le Shérif.

COUR DE PAROISSE. No 9849—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le samedi, le 9 septembre prochain à une heure de relevée, la propriété [illegible] décrite dans le dit ordre de saisie et de vente:

Cinq lots de terre, ensemble avec tous les droits privilèges et servitudes, qui y appartiennent, situés dans la derrière de cette ville, désignés par les nos 19, 20, 21 et 22, de l'îlet no. 34, sur un plan dressé par Joseph Pilié voyer et déposé en l'étude de L. T. Caire not. pub. les dits lots mesurant, mesure américaine, savoir:

Lots nos. 18 et 19 mesure chacun 28 pieds 5 pouces de face à la rue Conti, sur une profondeur de 105 pieds.

Lot no. 20 mesure 28 pieds 5 pouces sur la rue de Conti sur profondeur de 105 pieds et face à la rue Villeré.

Lots no 21 et 22, mesure chacun 31 pieds 3 pouces et 6 lignes de face à la rue Villeré sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes.

Pour être vendu aux conditions suivantes, savoir: Comptant, suffisamment pour payer un billet de $1500 dû le 19 juillet 1837 avec les intérêts, frais de protets et du procès, et la balance payable aux termes ci après, pour satisfaire les billets suivants.

1o. Un billet de $1500, dû le 15 juillet 1839

2o. Deux billets de $2?7 50 chacun, et payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1836.

3o. Deux billets de $255, chacun payable respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1836.

4o Deux billets de 255, chacun et respectivement à 18 et 24 mois du 5 mars 1836.

Pour satisfaire le demandeur d'une somme de $4375 avec les frais de protets, du 21 juillet 1837, frais du procès et intérêts, saisi à la poursuite de B. F. French.

5 aout. FRED. BUISSON, shériff.

Asa D. Gove contre Walter G. Freeland.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre, situé au faubourg Lafourche, en cette paroisse, mesurant trente pieds de face à la rue [illegible], entre les rues Apollon et Bacchus, sur [illegible] pieds de profondeur, faisant partie du lot No. 6, l'îlet 86, sur le plan original du dit faubourg, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, Comptant.

15 août FRED BUISSON Shérif.

Jacob L. Florence et J M Pe[illegible] vs William L. Hodge.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi 23 septembre prochain, à une heure de relevée.

Cinq lots de terre situés au faubourg Annonciation près cette ville, contigus et désignés par les numéros sept, huit, neuf, dix et onze, de l'îlet No. 88, sur le plan du dit faubourg. Acte en l'office de Louis T. Caire notaire public, les dits lots mesurent au pied français, comme suit, savoir:

Le lot No. sept forme l'encoignure des rues Bacchus et Therpsicore, a 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Therpsicore:

Les lots Nos. huit et neuf ont chacun 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur;

Le lot No. dix forme l'encoignure des rues Bacchus et Euterpe, sur 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 12? pieds à la rue Euterpe.

Et le lot No. onze. 60 pieds de face à la rue Euterpe sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente—$5833 33 1/3 comptant.

$5000 payables le 4 janvier 1838.

$5000 payables le 4 janvier 1839.

$5833 33 1/3 payables le 19 janvier 1839, et la même somme $5833 33 1/3 payable le 19 juillet 1839.

17 août FRED BUISSON, Shérif.

COUR DE PAROISSE—S. Blossman contre Henry Dz[illegible]—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le mercredi, 20 septembre prochain, à une heure de relevée.

Une certaine négresse nommée Laureda âgée d'environ quarante ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions: $525, les une à 6 depuis le 26 juillet 1837, et les frais comptant, la balance payable le 23 janvier 1838.

17 août FRED BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—William Florence contre John Wilcox—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le mercredi, 20 septembre prochain, à une heure de relevée,

Quatre lots de terre décrits comme suit, savoir:

1o. Un certain lot de terre situé dans l'îlet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no 2, sur un plan dressé par Chs. F. Zimpel, le 7 janvier 1832 et déposé en l'office du Wm Christy not pub. Le dit lot formant l'encoignure de la rue du Prytannée et Clouet mesure 29 pieds trois pouces et dix lignes de face à la première rue sur 105 pieds de profondeur, et face à la dernière, mesure américaine.

2o. Un certain lot de terre situé dans l'îlet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no 10 sur un plan dressé par C F Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytannée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine.

3o. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet no 24 faubourg Saulet et désigné par le no 8 sur un plan dressé par le dit C.F Zimpel le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytannée sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine.

4o. Un certain lot de terre avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situé en l'îlet no. 24, faubourg Saulet, et désigné par le no. 9 sur un plan dressé par Zimpel, le 27 janvier 1832 et déposé en l'office du notaire susnommé; le dit lot mesure 29 pieds de face à la rue du Prytannée, sur 105 pieds de profondeur, mesure américaine, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions comptant.

17 août FRED BUISSON, shérif.

R. Lord Murphy contre ses créanciers

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre [illegible] de la cour de paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis en cette ville, le samedi 2 septembre prochain, à une heure de relevée, les esclaves ci après dénommés, savoir: Charles, Antoine, Milly, Alexandre, Edouard, Patsey, [illegible] [illegible] saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. FRED BUISSON, shérif, syndic.

L. R. Gaudin contre C. L. F[illegible]

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la nouvelle bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le Lundi 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg de Washington, au bas de cette ville désignés par les Nos. 5 et 6, dans l'îlet No 72 du dit faubourg, les dits lots sont contigus et mesurent chacun 29 pieds de face à la promenade de Leon Ecuyer, sur cent pieds de profondeur, entre lignes parallèles, sur un plan dressé par L. Surgi, daté le 8 août 1836.

Les dits lots seront vendus en un seul lot, aux conditions suivantes savoir: $666 66 2/3 avec les intérêts du 12 juillet 1837; $7 50 frais de protet et les frais de Cour, comptant, la balance ainsi qu'il suit: $666 66 2/3 payable à 12 mois du 12 janvier 1837, mais si la dite balance excède la dite somme de $666 66 2/3 il sera payable comme suit: $666 66 2/3 payables à douze mois du 10 janvier 1837, et la balance à 18 mois de la même date, en billets endossés à la satisfaction du demandeur et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

15 août. FRED. BUISSON, Shérif.

Francis C. Black contre Samuel Chapman.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le mercredi 6 de septembre prochain, à une heure de relevée les droits, créances et réclamations du dit [illegible] entre les mains de messieurs J. D. Early & H. Ameling, pour la somme de $7100, saisie dans l'affaire ci-dessus.

24 août FRED. BUISSON, shériff.

John Alexandre contre Melle Jane Kinsey Gaune.

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi le 18 septembre prochain à une heure de relevée.

Une certaine esclave nommée Lid[illegible], âgée d'environ 23 ans, saisie dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.

12 aout FRED. BUISSON, shérif

Evariste Blanc contre Désiré et Baz[illegible]

COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, il sera vendu, samedi le 9 septembre prochain, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St Louis & Chartres, en cette ville, à une heure de relevée.

Le nègre nommé JEAN, saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant. FRED. BUISSON, Shérif.

8 août

Roumage et Herbault et autres contre J. B Michon, pour une cession forcée

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de l'honorable cour du 1er district judiciaire, il sera vendu, le samedi 2 septembre prochain, à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, à une heure de relevée.

La négresse Cé[illegible], âgée d'environ 36 ans, un peu cuisinière et un peu blanchisseuse.

Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'esclave sera au péril de l'adjudicataire dès l'adjudication, et ne sera livrée qu'après l'accomplissement des conditions. FRED. BUISSON, shérif.

1er août

Zénon Oren contre veuve Louise Chenet Oren.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le lundi le 18 septembre prochain, à une heure de relevée.

Un certain lot de terre situé rue St. Pierre, entre les rues de Chartres et Royale, mesurant vingt cinq pieds de face à la rue St. Pierre, sur cent pieds de profondeur, [illegible] [illegible] C Garcia [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

Réunion de la direction de la Société d'Agriculture de la Louisiane. [illegible]

ENSUITE [illegible] 1837 [illegible]

E ROUSSEAU, secrétaire.

MOUSSELINE—5 balles mousseline d'un nouveau patron, convenable pour les marchés mexicains, en magasin et à vendre par

20 juillet KOHN, DARON & Co. No 28 rue Bienville.

SANGSUES

PLUSIEURS milliers de belles et bonnes Sangsues à vendre à la pharmacie du soussigné.

6 juillet A. A. PEYCHAUD, Rue Royale, No 123

A VENDRE par M. S Cucullu, Lapeyre & Co. rue Toulouse, No. 27.

[illegible] sacs café Havane blanc de la Havane, [illegible] 100 surons Tabac en feuille de Manzani[illegible], 300,000 cigares de la Havane, de différentes qualités.

5 juillet

Ventes par le Shérif.

Alexandre Milne contre John Parks.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 6 septembre prochain, à une heure de relevée.

Trois îlets situés en la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain en cette paroisse, désignés sur le plan dressé le 16 mai 1831, par L. Bringier arpenteur général de cet Etat et déposé en l'office de C. Pollock not. pub. par les nos. 2 6, 217 et 238, mesurant au pied français, comme suit, savoir:

1o. L'îlet no 216. 300 pieds de face sur chacune des rues suivantes, c. à d. l'Avenue d'Edimbourg, les rues Bruxelles, Dublin et Varsovie entre les que à il est compris.

2o. L'îlet no 217 mesure 300 pieds à l'avenue d'Edimbourg et aux rues Varsovie, Dublin et Havane.

3o L'îlet no 238 mesure 300 pieds de face aux rues Dublin, Varsovie, Vienne et Havane. Chacun de ces îlets contient douze terrains.

Conditions comptant.

1er août. FRED. BUISSON, shériff.

Alexandre Milne contre Henry Wahrenbergh.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable cour du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le mercredi 6 septembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés en la ville de Milneburg sur le lac Pontchartrain, et désignés sur un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 16 mai 1831 et déposé en l'office de C. Pollock not. pub. par les nos. 3 et 4 de l'îlet no 133, ayant mesure française les dimensions suivantes, savoir:

Le lot no 3 a soixante pieds de face à la rue Frankford, entre l'avenue de Londres et la rue Havane sur 150 pieds de profondeur, et le lot no 4 contigu au précédent, a 60 pieds de face à la rue Frankford sur 150 pieds de profondeur.

Conditions comptant.

1er août FRED BUISSON, shériff.

Alexander Milne contre James E. Dyer.

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, par l'honorable Cour du 1er District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le Mercredi 6 Septembre prochain, à une heure de relevée.

Quarante quatre lots de terre, situés en la ville de Milneburg, sur le lac Pontchartrain en cette paroisse, désignés sur le plan original de la dite ville dressé par L. Bringier, arpenteur général de l'Etat, le 16 mai 1831 et déposé en l'office de C. Pollock, notaire public, sous les Nos *deux trois, cinq, six sept, huit neuf et dix* dans l'îlet No. 99, L'îlet entier No. 244, contenant 14 terrains; L'îlet entier No. 111, contenant 12 terrains; l'îlet entier No. 253, contenant 12 terrains. Chacun de ces lots mesure comme suit:

1o. Les lots Nos. 2, 3 6 7 et 10, ont chacun 60 pieds de face, à la promenade Frankfort, sur 125 pieds six pouces de profondeur. Le lot No. 2, forme l'encoignure de la rue Columbia, et le lot No. 10, forme l'encoignure de la rue Frankfort.

2o. Les lots Nos. 5, 8 et 9, mesurent chacun 60 pieds de face à la rue des Peintres, sur 126 pieds 6 pouces de profondeur. Le lot No. 9 forme l'encoignure de la rue Frankford; les dix lots font partie de l'îlet No. 29.

3o. L'îlet No. 111, mesure deux cent quatre vingt-dix pieds de face sur la rue Dublin, la même dimension sur la rue Vienne, 300 pieds de face à la rue de Laptine, et la même dimension à la rue des Chevreuils.

4o L'îlet No. 242 mesure trois cents pieds de face sur les rues suivantes, savoir: Vienne, Hambourg, Presbourg et Madison, etc.

5o L'îlet No. 253, mesure 290 pieds, 6 pouces de face à la rue Vienne, la même dimension à la rue Presbourg, 300 pieds sur la rue de l'Union et la même face à la rue Bugeville. Conditions comptant

1er août FRED. BUISSON, Shériff

COUR DE PAROISSE—Dans l'affaire de Richard Murphy contre ses créanciers—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à moi adressé, il sera vendu aux enchères le jeudi 31 courant à 10 heures du matin.

1o. A l'encoignure des rues Camp et Gravier;—Le bail de la maison dernièrement occupée par l'insolvable et connue sous le nom de "Commercial Exchange"; ce bail expire le 31 octobre 1839; le prix est de $2?00 par an, payable par [illegible], et contient plusieurs clauses et conditions dont il sera donné connaissance au moment de la vente.

Le fonds du "Commercial Exchange" consistant en meubles, linge et table et de lit, vins, liqueurs, argenterie &c.

2o. Rue St Charles près le théâtre St. Charles:—Le bail de la maison dernièrement occupée par Edmund Chapman, dont les clauses et conditions seront expliquées au moment de la vente; ce bail expire le 31 octobre 1839.

Le mobilier, les liqueurs, les meubles &c. qui se trouvent dans la dite maison.

Le tout faisant partie des propriétés cédées par l'insolvable à ses créanciers.

Conditions de la vente—La prime sur les baux et les effets mobiliers comptant. [illegible]

19 août FRED. BUISSON—Shériff

Jos. B. Marks et Abraham G. Lasset contre Henry D. [illegible]

COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du 1er district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 23 septembre prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, dans cette paroisse, désignés par les Nos. 15 et 16 sur un certain plan dressé par J. A. Pilié le 12 novembre 1834, et déposé en l'office de Carlile Pollock, notaire public; lesdits lots ayant chacun trente pieds de face à la grande route St-Jean, et s'étendant en profondeur jusqu'à un terrain appartenant aux héritiers de Daniel Clark, sur la ligne desquels chacun desdits terrains mesure trente pieds.

Le lot No. 15 est borné d'un côté par le lot No. 14, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds deux pouces, et sur l'autre par le lot No. 16, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds six pouces; le dit lot No. 16 est borné d'un côté par le lot No. 15, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds six pouces, [illegible] [illegible]

19 août FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE DISTRICT—Rooney, Grace & Co. [illegible] B. Roy—[illegible] [illegible]

17 août FRED BUISSON, shériff.

CHEVAUX ÉPAVES.

ARRÊTÉ le [illegible] 26 [illegible] Montréal [illegible] [illegible] [illegible]

29 août JOSEPH MAURICE, Capitaine.

DANS la cour des Orphelins, pour la ville et comté de Philadelphie—Dans l'affaire de la succession de B. Baptiste Pierre Jaubb, décédé—Avis est par la présente donné à toutes les personnes intéressées, que l'auditeur nommé pour examiner, régler et ajuster le compte de Nicholas Gauvin, exécuteur de J. B. Baptiste Pierre Jaubb, décédé, et pour la distribution de la balance des fonds qui se trouvent entre ses mains, entendra les parties intéressées dans ... à son bureau no. 6 York Buildings, Walnut street, dans la ville de Philadelphie, le [illegible] de septembre 1837 à 4 heures du soir.

Philadelphie 11 août 1837 22 août—5

CHARBON DE LEHIGH—150 tonneaux charbon de Lehigh, récemment reçu de Philadelphie et propre à l'usage des familles. S'adresser à

24 août JAMES REED & Co. 35 Royale.

A VENDRE—Du bois de charpente, de la chaux, du bois de cordes, et des planches propres pour sucrerie. S'adresser à Mr Turpaul, faubourg Marigny, résidant rue de la Levée, No. 48, ou au [illegible] ci-dessus

19 août B MARIGNY.

PLOMB EN SAUMONS—20 barres de plomb en saumon en débarquement du bateau à vapeur Vandalia, à vendre par

19 août—6 GODFREY BLOSSMAN & Co.

MAIS—2000 boisseaux, qualité supérieure, en magasin, à vendre par

19 août—6 SOMERS & ALEXANDER, No. 89, rue des Magasins.

JAMBONS—Plus cotés; quelques boucauts à vendre par LAYET & AMELUNG, 19 août 17, rue du Commerce.

PLOMB—23 saumons, en magasin, à vendre par 19 août LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

JAMBONS—Enveloppés et pressés à la chaux, de qualité supérieure, à vendre par

19 août LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

MADÈRE—2 pipes de Madère supérieur, à vendre par SLOAN & BROTHER, 19 août no 39 Nouvelle Levée.

200 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 19 août—12 no 39 Nouvelle Levée.

CAFÉ, SUCRE.—611 sacs Café et 50 caisses Sucre blanc, en débarquement et à vendre par

17 août J. PRATS & fils.

CHECKS DE BANQUE—Sur New York et Philadelphie, à vue, à vendre par

17 août—4 ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

LE soussigné offre à vendre—100 caisses [illegible] [illegible] 100 barils [illegible] [illegible]

8 août A S BARKER, 63 [illegible] Commerce.

EN débarquement du brick Vernon, et à vendre, 250 paniers Vin de Champagne de Joily, de qualité supérieure.

6 juillet LATASTE & BRULATOUR

EAU DE VIE DE BORDEAUX—9 pipes Eau de vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par

20 juillet KOHN DARON & CO No. 28, rue Bienville.

HALY & FERGUSON—Peintres d'enseignes et de bâtiment, rue de la Douane no 76. Recommandent [illegible] qu'ils ont reçus [illegible]

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes et d'ornements et de bâtiments, placé de la bourse no 23 près de la poste.

Les soussignés, reconnaissants par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Travail en tout genre aux militaire, imitation de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, exécutés avec la plus grande promptitude.

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 130. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faite sous la direction de grands maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivi avec succès, [illegible] à sa confiance publique.

N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, telles des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des dents et du voile palatin; cette partie de la chirurgie [illegible].

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. [illegible] entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à

16 mai PEET & NORTH, rue de Chartres No. 12

AVIS PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS

Vente par le Register des Testaments. Succession de Richard

LUNDI le quatre septembre 1837, à quatre heures de l'après midi, à mon bureau, en vertu d'un ordre de vente par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 16 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession d'Etienne Richard, décédé, les effets mobiliers dépendans de sa succession.

Conditions comptant.

22 août. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

SUCCESSION DE JONES—Vente par le Register des Testaments—Mercredi le vingt sept septembre 1837, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente, rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse et défunte de Michael Jones et aussi pour le compte dudit Michael Jones, la propriété foncière ci-après décrite.

Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Céleste, et mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble des améliorations qui sont dessus, étant la même propriété que le dit Michael Jones acquit de Jacques F. Enoul Livaudais, par acte passé devant Carlile Pollock, notaire, public, le 27 janvier 1837.

Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments.

N. B. L'acte de vente se passera par devant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 août

SUCCESSION DE DOLON—[illegible]—Vente par le register des testamens—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 7 août 1837, j'exposerai en vente publique à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, le jeudi 14 septembre 1837, à midi, pour compte de la succession de feu Pierre Dolon, décédé, la propriété foncière ci après décrite, savoir:

Deux terrains, situés rue de l'Union, entre les rues St Jean Baptiste et St. Avel, au nouveau faubourg Marigny, 3me Municipalité, ayant trente pieds de face, cent vingt pieds de profondeur, sur lesquels est une maison en bois sur sol, divisé en deux appartements, des galeries et trois cabinets.

Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à six mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C DUPLESSIS, Register des Testaments

10 août

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur devant Louis Feraud, not. pub.

SUCCESSION DENIS—Vente par le Register des Testaments—Jeudi, 14 septembre 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la N. Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 5 juin 1837 j'exposerai en vente publique à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu François Xavier Denis:

Un terrain, situé au faubourg Marigny, Troisième Municipalité, rue d'Amour, entre les rues St Antoine et Bagatelle, mesurant trente pieds de face à ladite rue d'Amour, sur cent vingt pieds de profondeur; avec les bâtisses qui sont dessus.

Conditions de la vente—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit, en billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. W. F. C DUPLESSIS, Register des Testaments

10 août

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur devant Louis Feraud, not. pub.

SUCCESSION DE DOYLE.

Vente par le Register des Testaments.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 juillet 1837, il sera le vendredi 1er septembre 1837, à midi, exposé en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'îlet numéro vingt sept, entre les rues du Canal, Frêret, Perdido et Circus, dans le faubourg Ste Marie de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre par le lot numéro cinq, et au fond par le lot numéro treize, le tout conformément au plan dressé par Louis Bringier, arpenteur, daté le 27 décembre 1832 et annexé à un acte passé devant Louis T. Caire, notaire, le 31 décembre 1832 [illegible]

Conditions de la vente [illegible] comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

29 juillet W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur devant Duval L. McCall, notaire public.

COUR DES PREUVES—Attendu que Frederick Roy, créancier de la succession à la Cour des Preuves pour la Paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir lettres d'administration de la succession de feu Nicolas Clément, décédé [illegible]. Avis est par le présent donné à tous ceux [illegible] de faire connaître dans les dix jours, les raisons pourquoi lesdites lettres ne seraient pas accordées. Par ordre de la Cour.

29 août W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

SUCCESSION DE RISINGSTON.

Vente par le Register des Testaments.

LUNDI, 18 Septembre 1837, à midi, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 août 1837 [illegible] à l'encan à la Bourse, [illegible] St Louis, pour compte de la succession de C. B. Risingston, [illegible] nommée Charlotte, âgée [illegible] [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que W. [illegible] Edward Brown a présenté une pétition à cette Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu John Patterson, décédé: Avis est par le présent donné à tous ceux qui ont des objections [illegible] dans les dix jours des raisons pourquoi lesdites lettres ne seraient pas accordées. Par ordre de la cour.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments.

24 août

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Brooks—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par John Culbertson exécuteur testamentaire de feu Archibald Lewis Samuel Brooks, décédé ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

22 août

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Thomas W. Beamse, exécuteur testamentaire de la succession de Isaac Lord [illegible] ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour.

22 août W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Ambroise [illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Denis Bernard Rossignol exécuteur testamentaire de la succession de François Sel, dit [illegible] Jean Baptiste Ambroise, [illegible] ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

22 août

PAROISSE D'ORLEANS Cour de Preuves—Succession de C[illegible]—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par François Burel et Jean Pierre Compagnon tous deux [illegible] exécuteurs testamentaires de Antoine Castor [illegible], ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments.

17 août

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Gravier—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par N. B. Le Breton, curateur de la succession de Jean Gravier, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis, conformément audit compte. Par ordre de la cour.

17 août W F C DUPLESSIS, rég des test.

DANS la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu Nonus Joseph Chevalon [illegible] [illegible] [illegible] Félix Grima, notaire public, pour le lundi vingt-cinquième jour de septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un syndic [illegible] [illegible]

Nouvelle-Orléans, ce 22 août 1837.

Signé J BERMUDEZ, juge

Pour copie conforme à l'original.

Nouvelle Orléans, ce 22 août 1837.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des testaments

24 août—3m

$10 DE RECOMPENSE.

LA somme ci-dessus sera donnée par le soussigné, à celui qui lui rapportera une montre de Lépine en or, marquée sur l'extérieur du boitier F. S. elle porte le No. 1364. La montre détachée de la chaîne dans l'eau a été perdue de la rue du Quartier à la presse à coton d'Orléans. Elle est manufacturée par Gayerd [illegible] [illegible] La récompense ci-dessus, sera payée à quiconque la remettra au bureau de cette feuille ou à

F. SMITH.

8 août—6 Encoignure Poydras et Carond. let.

A VENDRE—Un beau nègre, bon peintre et bon domestique de maison. S'adresser à

10 août—3 FERNANDEZ & WHITING, rue St Louis.

MAIS—Un chargement de chalan—Maïs en épis en débarquement et à vendre par

1 août GRIGOT & PAIGE, 12 rue Poydras.

HABITATION DE VALEUR A VENDRE.

Située dans la Paroisse St. Jacques, à 60 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, mesurant un arpent et demi de face, sur 40 de profondeur, bien entourée, avec une belle maison de résidence, et dépendances, située près du collège Jefferson; cette habitation est bien connue pour être un des lieux les plus agréables de la campagne. Pour de plus amples renseignements—S'adresser à

10 août—6t, 3?w. P. MANY.

AVIS—A louer un magasin à deux étages, situé rue Toulouse entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée. 1er août.

MAGASIN A LOUER.

Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.

25 juillet

A LOUER.

La belle maison No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM G HEWES & Co. 25 juillet No. 34 rue du Camp.

A LOUER

Deux Maisons en briques à deux étages, Nos. 140 et 144, rue du Bassin; on en donnera possession le 1er. août. S'adresser à W. BOMAN, 18 juillet No. 164, rue du Bassin.

A LOUER—Une maison à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestibles. S'adresser à

24 juin SALOMON COHN, à Carrollton.

A LOUER—Le tout ou une partie de l'appartement de l'ancienne maison située rue du Canal, no 128. La situation est une des plus [illegible], les appartements sont beaux et bien divisés.

10 juin B DEPORTER.

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain, [illegible] la [illegible] maison avec cuisine, [illegible] située no 64 rue Royale près la rue Bienville; elle loyer est très modéré. S'adresser au bureau du shériff.

10 juin FRED. BUISSON, shériff.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison avec Magasin dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à

3 juin H C CAMMACK & Co

A LOUER

Jusqu'au 1er du novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 40 Vieille Levée, second porte après la rue Bienville. Il sera fait des réparations à tous ceux qui [illegible] pour une autre année, aux mêmes conditions que les [illegible] S'adresser à M. A. Pinta, ou à ROBERT LAYTON.

29 mai No 33 Vieille Levée

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.

24 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour bureau ou office, au coin d'étage du magasin No. 38, rue du Camp. S'adresser au [illegible] JOHN CROSBY.

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra des pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 21. 22 av—2p.

AVIS.

HOTEL DE MADISONVILLE, situé [illegible] la ville de Madisonville, (Louisiane,) [illegible] maintenant ouvert pour la réception des personnes, et sous la direction de M. J. R. Hamilton dernièrement de Covington. Sa situation est avantageuse trop bien connue pour en faire l'éloge. C'est assez de dire que l'Hôtel sera très bien tenu et que les conditions seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.

1 av—8? J. R. HAMILTON

Avis de Banques et de Compagnies.

Compagnie du chemin en fer de la Nouvelle Orléans et Nashville.

LES actionnaires de cette Compagnie sont notifiés par les présentes, que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois, la deuxième qui lui a été faite le 13 février dernier du paiement de cinq piastres par chaque action, a été rapportée, et les dits actionnaires sont en outre

Not fiés que:

ATTENDU que par une résolution de la direction adoptée le 19 de ce mois il a été adressé aux actionnaires de la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Nashville une demande des [illegible] [illegible] payable le [illegible] [illegible]

En conséquence, il est résolu que le secrétaire de la compagnie notifiera les actionnaires, par la voie des journaux de cette ville, que conformément à la sixième section de la charte, tous les actionnaires qui ne feront pas [illegible] [illegible]

Par ordre [illegible] A. R. McNAIR secrét.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ

Le 10 juin 1837 [illegible] Vicksburg [illegible] JAMES B. MARKS, [illegible]

13 juin

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE.

Nouvelle-Orléans, 21 juin, [illegible]

AVIS est donné par le présent que les actionnaires [illegible] [illegible] du capital [illegible] 31 janvier [illegible]

RICHARD RELF, caissier.

AVIS—Les livres de souscription au canal de navigation du Lac Borgne [illegible] 20 de [illegible] [illegible] Tricou, rue St. Louis entre Bourbon et Royale, sous l'inspection de MM. P. J. Tricou et L. Duvigneaud.

Par ordre [illegible] DUVIGNEAUD, secrétaire.

COMPAGNIE DE L'HÔTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS

IL a été arrêté par la [illegible] [illegible] [illegible] l'intérêt [illegible] et le paiement [illegible] 4 juin, endossés à la satisfaction de la direction.

Par ordre de la direction

J. B. S. ST. AMAND, Secrétaire protém.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.

EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant 10 jours (les dimanches exceptés) à dater du 15 de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.

Par ordre de la direction, J. B. S. ST. AMAND, Secr protem.

10 mars

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons si situées sur les rues où les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Bourse du Commerce. 3 nov

A VENDRE.—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEFINE. S'adresser à M. T. Guillard, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

EAU DE VIE ESPAGNOLE—700 barils Eau-de-vie Espagnole, 60 pipes Vin rouge, 60 barils Vin [illegible] 26 sacs Amandes, 100 livres Sel en 4 caisses [illegible], en débarquement du brick Eliz[illegible], de Gibraltar, à vendre par J. PRATS & fils.

17 août

BLANC-DE-BALEINE ET WHISKEY—200 caisses blanc de baleine à vendre par caisse ou plus; 60 barils whiskey rectifié, à vendre par baril ou plus, à bon marché et pour du comptant au no. 160 rue des Magasins. 10 août—6

LE docteur T GAILLARDET, médecin de la faculté de Paris, ancien élève des hôpitaux, membre de la société anatomique de Paris et de l'académie scientifique de l'île de Corse, a l'honneur de prévenir le public et ses connaissances qu'il met ses soins à leur disposition pour toutes les maladies des dames, des hommes et des enfants, les accouchements, et les opérations de grande et petite chirurgie

Sa demeure est rue d'Orléans, près la rue Royale, maison de Mr. Vignié. 6 juin—qj Th. GAILLARDET.

LES soussignés offrent à vendre, un assortiment général de Marchandises pour le marché mexicain.

485 pièces Toile de Dundee, pour emballage,
41 pièces Toile d'emballage du Kentucky,
59 rouleaux cordages du Kentucky,
22 boucauts eau de-vie supérieure, du Old London Dock,
50 caisses Hockheimer, 25 dito Liebfraumilch.
5 caisses Rudesheimer, 100 do Nierstemer.
130 paniers champagne, marque de Joly,
200 paniers Nectar Mousseux, marque de Lambert & Co.
100 paniers œil de Perdrix,
50 douzaines vieux vin de Porto et de Sherry.

W. F VIGERS & CO. No. 20, rue Bienville.

13 juillet—18

A VENDRE.

UN magnifique Harnais Anglais, venant d'être reçu et à vendre au No 110, rue de Chartres.

8 juillet

LIQUEURS—20 caisses Liqueurs superfines, de la Martinique, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co. Rue Toulouse, no. 19

8 juillet

MESSRS. DOLBEAR & FRÈRES,

Amateurs de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York; et rue Dauphine, Mobile.

On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.

On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de première qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin SALOMON COHN

R. H. BRUNET, Encanteur, TIENT SON BUREAU AU No. 91 Rue de la Commune.

2 avril—3m

EN magasin, d'importations américaines, Vins fins en caisses et en barriques, blancs et rouges, à Bordeaux. Madère et Champagne—Eau de vie en demi et quarts de pipes, de Dom[illegible], D[illegible] [illegible] Guignolet d'Angers—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande de Oxy & fils de Rotterdam—1000 boîtes de Sardines à l'huile de Colin—quelques caisses confitures et pâtes assorties—salaisons de Mars [illegible] [illegible] sortis

6 juillet LATASTE & BRULATOUR, 19, rue St. Louis.

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de Nlle. Orléans, avis est donné que les marchandises et autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport hebdomadaire du harbinger, et qui seront restés pendant plus de cinq jours dans les limites de la 1re. Municipalité sur la levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi, par F. Guillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.

10 mai D PRIEUR, maire

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

EN vertu des ordonnances de police, avis est donné qu'à compter du lundi 3 juillet prochain, jusqu'au 1r. septembre suivant, il sera distribué, chaque nuit, à saucisses empoisonnées aux chiens qui seront trouvés errants dans les rues de la troisième municipalité.

Le 26 juin 1837. D PRIEUR, maire

A LOUER ou à vendre pour être enlevé, le moulin à scie situé de l'autre bord du fleuve, vis à vis la presse à coton de la Levée. S'adresser à

12 août—6 J. B. OLIVIER,

ABSINTHE SUISSE—20 caisses, garantie réelle et de 1re qualité, et 6 caisses Kirch, à vendre chez J. E. LORÉDIÉ, 12 août encoignure Royale et Douane.

37 Sacs café de la Havane, 200 jarres d'huile; 500 do d'Olive; 250 barils de vin doux; 125 tonneaux sel de Cadix, à vendre par

A. M. DE MIRANDA, 12 août no. 80 rue St. Louis.

FARINE—200 barils farine, reçue et à vendre par JOSEPH LANDIS, No. 14 rue Poydras

MAQUEREAUX 500 barils no. 3 première qualité, à vendre par QUARLES & Co.

AVIS—La société existant ci-devant sous la raison de Dubois & Garrison, a été dissoute. Le soussigné liquidera les affaires de la maison en cette ville, et requiert toutes les personnes qui doivent à de payer ou à [illegible] tout et celles à qui sont dû de réclamations à les présenter pour être soldées.

10 août—7 B GARRETSON.

DEMANDE DE NEGRES—On désire louer à l'année quarante nègres robustes pour travailler aux levées, de bons gages seront donnés. S'adresser immédiatement au bureau du trésorier de la seconde municipalité, encoignure des rues Hévia et St. Charles.

17 août—7

AVIS—Tous ceux qui ont des réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Lafaye, doivent s'adresser pour règlement, au soussigné, exécuteur testamentaire, qui invite également les débiteurs de la dite succession de régler leurs comptes.

17 août—4 B CADILLAN, rue de Chartres no. 198.

A LOUER—Deux jeunes nègres de 7 à 18 ans, actifs et intelligens. S'adresser au bureau général, Banque du Gaz.

17 août—6 G ROMAIN.

CAFÉ—1000 sacs café vert de la Havane, en débarquement et à vendre par J. E. SUMNER, 17 août no. 55 rue du Camp.

EAU DE VIE DE BORDEAUX—5 demi pipes en magasin, à vendre pour fermer une consignation par SLOAN & BROTHER, 17 août no 39 nouvelle Levée.

MAIS—1000 sacs en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 17 août no 39 Nouvelle Levée.

250 caisses vin rouge, marque & prouvée, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER, 17 août no 39 nouvelle Levée.

GRAISSE—Quelques barils de graisse d'ours de première qualité, à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 17 août no 30 Vieille Levée.

PORC—Mess prime en magasin et à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 17 août no. 30 Vieille Levée.

ON demande un nègre, bon cuisinier pour un petit ménage. S'adresser, rue Royale no 45, entre les rues Bienville et Douane.

17 août C W A VOIGT & Co.

AVOINE—50 sacs avoine, en débarquement du steamer Vandalia, à vendre par

17 août LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17, rue Magasins.

MAIS—50 sacs maïs, en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 17 août 17, rue des Magasins.

GENIÈVRE DE HOLLANDE—25 pipes genièvre de Hollande, d'une qualité et d'un goût supérieurs, venant des Docks de Londres, en débarquement du l'Ambassador, de Londres, à vendre par

17 août HUGO C GILDEMEESTER, 45 rue Bienville.

ROBERT H. WHITE, No. 34, rue Gravier, offre en à vendre en débarquement et en magasin:

Eau de vie de Bordeaux, Eau de vie de Champagne, Sherry, Madère de Marseille, Malaga doux, Rhum de la Nouvelle Orléans, Vinaigre, Sirop de Limon, Huile de baleine, une, pour l'hiver, Savon No. 1, en caisses et demi-caisses, Maquereaux No 3 Résine &c &c.

15 août

BOTTES, SOULIERS, ET BRODEQUINS—82 caisses propres pour la saison, en débarquement du brick Horace, à vendre par R. G. HOBBS, 15 août No. 12, rue de la Douane.

RESINE—250 barils Résine en débarquement du brick Horace, de Boston, et à vendre par ROBERT H. WHITE, No 34 rue Gravier

CAFÉ—150 sacs bon Café de la Havane, venant d'être reçu et à vendre à des conditions avantageuses, en le prenant du bâtiment. S'adresser à J. ROBERT & Co., 12 août No. 47, rue Bienville.

LIQUEURS—70 barils vieux Whiskey de Monongahela,
2 pipes Madère de l'Inde, vieux,
2 demi pipes vieille Eau-de-vie de Cognac,
10 quarts de pipes vin de Ténériffe,
7 barils de cidre,
5 do Eau de vie américaine,
15 barils Malaga doux,
12 do Eau-de-vie de pêche,
8 paniers huile d'olive [illegible],
64 caisses Macédoine [illegible] 1 [illegible] douz.
10 milliers cigares de la Havane, à vendre par

P. H. GALLWAY, 12 août No. 31, rue de la Commune

VINS, THÉ, &c.—10 balles Thé de Hyson Skin, 30 dito do Young Hyson, 28 demi-caisses, do, 60 caisses boîtes de 6 livres, à do, 10 caisses Thé Hyson [illegible] de 6 livres, 125 demi [illegible], 38 cas [illegible] 50 quarts de pipe Vin de Ténériffe, 34 do Vin de Ste Lucar, 12 do Vin Madère de Marseille, 1 pipe vieux vin de Sherry, 2 pipes Madère L. P. 2 demi pipes do, 4 demi pipes vieux Lucar, 250 [illegible] vin de St Estèphe Médoc, à vendre par

COIT & Co. No. 20 rue de la Douane.

80 BARILS Vin doux de Malaga, 150 barils Malaga doux, 1000 quarts de caisses Raisins [illegible] 60 sacs Café de la Havane, à vendre par A. M DE MIRANDA, 27 juillet No 80 rue St. Louis.

SUCRE A BON MARCHE

14 livres bon Sucre, } pour 1 piastre.
14 livres moins blanc }

Au magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille Levée et Ursulines.

On trouve au dit magasin: Remède et Pillules de L. Roy, Carreaux et Tables de marbre, Fil de fer, Café de Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de route, &c. 31 mai—2m

RUE BOURBON, No. 327,

INSTITUT

Polyglotte, Scientifique et Industriel.

Directeur: H. MAGNIN, PROFESSEUR ES LETTRES ET ES SCIENCES.

(Extrait du Prospectus général)

Objets de l'Enseignement.

Lecture, Ecriture, Orographie; Grammaire générale;—Grammaires particulières; Langues anciennes: Hébreu, Grec, Latin;—Langues modernes: Anglais, Français, Espagnol;—Précis d'Histoire Ancienne, Romaine, Moyen-âge et Moderne;—Abrégé de Géographie;—Elémens d'Astronomie;—Rhétorique;—Philosophie;—Littérature;—Comptabilité;—Tenue de livres;—Droit commercial;—Mathématiques: Arithmétique, Algèbre élémentaire, Géométrie; Géométrie analytique; Algèbre supérieure. Analyse appliquée aux trois dimensions. Calcul différentiel et intégral, calcul des différences;—Géométrie de l'arpentage; Géodésie pratique;—Principes du Dessin et du Lavis de la carte topographique;—Elémens de Mécanique; Dessin des machines: Alphabet de physique et de chimie;—Petit cours de Physiologie et d'Histoire naturelle.

HONORAIRES.

Depuis $4 jusqu'à $12 par mois.

ECOLE DU SOIR,

Depuis 6 heures du soir jusqu'à 9

H MAGNIN tient ouvert un *cours spécial* pour les personnes qui se destinent aux professions commerciales et industrielles. 7 jan

EN vente chez LELIEVRE, Libraire, encoignure Royale et Ste. Anne,

Portrait lithographié de Mr. Villeré, ancien Gouverneur de la Louisiane.

Bataille de Waterloo, peint par Steuben, gravé par Jazet.

Bonaparte à Jaffa, par Gros, gravé par Laugier.

Vues de Paris, encadrées et enluminées.

Images de Saints, gravées et lithographiées, noires et coloriées.

Description de la cérémonie du Sacre de Napoléon, ouvrage magnifique.

Académies et principes de dessin.

Explications du Maréchal Clauzel.

Crayons lithographiques, &c. &c 20 juin—3m

Beaux Peignes d'ivoires Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Huntsville, de New York.

196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde; 200 do en soie; 50 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par POLLARD & GREEN, 16 juillet No. 53, rue de Chartres.

A VENDRE—Plusieurs Titres de Soldats et au très droits à des terres au Texas, concessions du gouvernement. HENRY HART, 15 juillet 39, Vieille Levée.

AVIS AU PUBLIC.

LE Dr. Stephan H. Bardosh, de Pologne, qui vient de s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.

Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hôpitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et il a pratiqué à Natchitoches, [illegible] Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.

Sa demeure est rue Royale No 123. 3 oct—6m

Consultations chez lui de[illegible] midi jusqu'à 3 heures.

Aux Teneurs d'Auberges et Hôtels.

LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hôtels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs ordres pour du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.

W. E. & R. MURPHY, 20 juillet No. 132 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.

BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché.

20 juillet W. E. & R. MURPHY, No 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 200 barils [illegible], en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.

W. E. & R MURPHY, 20 juillet No. 132 vieux Bassin.

VIN DE MALAGA.—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART, 18 juillet 39, Vieille Levée.

300 demi pipes eau de vie no. 2, ayant droit au drawback, à vendre par QUARLES & Co

19 août

AVIS—Un jeune homme, tonnelier et distillateur de profession, arrivé de France au printemps passé, et recommandable sous tous les rapports, désire se placer sur une sucrerie. S'adresser à Mrs. Follain & Co. No. 19 rue St Louis. 10 août—4 1pa

PIASTRES Mexicaines, à vendre par R. GRONING & Co.

8 août

Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste le nègre nommé BEN, disant appartenir à M Roll. Ce nègre a environ 40 ans, ne parle qu'anglais et est borgne.

Le propriétaire voudra bien le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St. Jean Baptiste, 19 août 1837.

12 août—4 A. LUMINAIS.

Quinze piastres de Récompense.

SERONT données pour l'arrestation de la négresse américaine nommée ELIZA, partie marronne depuis le 15 de ce mois; elle est âgée de 22 à 23 ans, taille d'environ 5 pieds 2 à trois pouces; elle a sur une de ses joues, des marques de picottes et une grande raie; elle est très noire et parle anglais et français. Elle a souvent ordin [illegible] mais [illegible] a emporté son linge, on ne saurait détailler son costume.

La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à madame veuve Roche, rue des Ursulines, entre Bourbon et Dauphine, ou à la geôle de cette ville.

Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis. 24 août—7

$30 DE RECOMPENSE.

$20 pour l'arrestation du mulâtre SALOMON, faisant appeler Adolphe, bien-en-point comme ouvrier, confiance du dit esclave est âgé d'environ 28 à 23 ans, taille élevée et ensuite [illegible]

$10 pour celle de la mulâtresse LOUISA, du même âge environ, fille haute et élancée, cheveux blonds et crépus, nez retroussé et se [illegible] en marchant.

Une récompense additionnelle sera donnée à quiconque pourra prouver à satisfaction quelles sont les personnes qui les recèlent.

17 août—6 G. ROMAIN.

Détenu à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, à Treasury, le nègre nommé JOHN, se disant appartenir à Mme. Chs. Lasseux [illegible] taille 5 pieds 6 pouces et 10 lignes; figure [illegible] Avis est donné au propriétaire de réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 15 août 1837. P. BAYHI, 15 août—10 Chef. du poste.

Bureau de la Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

N. Orléans, 24 juillet 1837.

CINQUANTE piastres de récompense pour l'arrestation du nègre nommé ALFRED BRYAN [illegible] [illegible]

Les capitaines de navires et de bateaux sont prévenus [illegible] [illegible] [illegible]

15 juin—6 D F GREX secrétaire.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données à la personne qui conduira à la geôle, le nègre PETERS, taille de cinq pieds, d'environ [illegible] [illegible] [illegible] Rue Bourbon, entre St. Philippe et Dumaine.

12 août—6,3ap

50 Piastres de Récompense—Seront données pour l'arrestation et la prise à la geôle de JIM BLAKE, [illegible] [illegible]

20 Piastres de Récompense—Seront données pour l'arrestation du nègre nommé JOHN alias JACKSON, taille 5 pieds 4 pouces, [illegible] figure bourgeonnée, [illegible] [illegible]

8 août—18 M. ANDRY, jr.

Dix Piastres de Récompense.

Partie marronne la négresse nommée LISETTE, marchande de marchandises [illegible], âgée de 22 ans; elle a pour habitude de vendre du [illegible] de la ville et à la paroisse St. Bernard et de l'autre bord du fleuve; elle est [illegible] âgée d'environ 45 ans, taille 5 pieds, et un gros signe vers le [illegible] [illegible]

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera chez la soussignée, rue Moreau, No. 122.

8 août—14 ROSA NABA.

HUILE DE PALMACHRISTI—47 barils huile de palmachristi No. 1 et 2, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co., 26 août No. 42, nouvelle Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—20 [illegible] toile d'emballage et 150 rouleaux cordes, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.

ALOSES ET MAQUEREAUX—En demi et quarts de barils à vendre par GRAY, DURRIVE & Co., 26 août No 42, nouvelle Levée.

BILLETS du Mississippi, de l'Alabama et de [illegible] [illegible] [illegible] G. R. STRINGER, 26 août No 50, rue du Canal.

BEURRE—100 figuins Beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 26 août No. 17, rue des Magasins.

BOUCHONS—On a besoin de vingt boucheurs [illegible] Ste Lucie à environ 60 milles [illegible] W E & R MURPHY, 26 août No. 132, Vieux Bassin

CAFÉ DE LA HAVANE—200 sacs Café vert première qualité, en débarquement du brick [illegible], à vendre par J. E. SUMNER, 24 août No. 55, rue du Camp

GENIÈVRE DE HOLLANDE—Reçu par le navire Ambassador [illegible] pipes Genièvre de Hollande [illegible] CARRIERE DARAN & Co., 24 août No 11 & 15, St Louis.

DOUBLONS ESPAGNOLS—850 doublons espagnols à vendre par J. PRATS & fils.

BILLETS MEXICAINS—37 [illegible] J. PRATS & fils—21 août

TOILE et corde d'emballage, à vendre par H. C. CAMMACK & Co, 24 août 65, rue Gravier.

SAVON, BLANC DE BALEINE & PAPIER D'ENVELOPPE.—[illegible] rue Toulouse [illegible] Savon No 1 [illegible] 140 caisses Blanc de baleine [illegible] à vendre par CARRIERE, DARAN & Co., 24 août Nos 11 & 15, St Louis.

MAQUEREAUX—100 barils maquereaux No. 3 en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE, 10 août No 34 rue Gravier.

TABAC—du Kentucky, à bas prix, comptant, en magasin à vendre par HEFFORD & SORGENFREY.

GRAISSE & BEURRE—50 tinettes Graisse et 40 do Beurre, en magasin et à vendre par 10 août HEFFORD & SORGENFREY.

PORC ET BŒUF—50 barils Porc pour habitation, 50 demi-barils Bœuf à vendre par 10 août HEFFORD & SORGENFREY.

CAFÉ DE LA HAVANE—60 sacs café de la Havane en débarquement de la goélette Hypé [illegible], à vendre par 10 août R. GRONING & Co

FARINE—150 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur John Mills, et à vendre par YORKE & Co. 10 août 65 rue du Camp.

SUCRE—100 boucauts Sucre de première qualité, en magasin et à vendre par THOMAS BARRETT 10 août

SAVON.—100 caisses Savon No. 1, 100 do No 2 reçus récemment et à vendre par A. N. HART, 8 août No 28, Vieille Levée.

BOIS DE TEINTURE & CUIRS—20 tonneaux et 265 Cuirs, en débarquement de la goélette Remonstr, et à vendre en prenant à la Levée. S'adresser à J ROBERT & Co., 8 août 47, rue Bienville.

SIROP DE LIMON—100 caisses à vendre par ROBERT H. WHITE, 8 août No. 34, rue Gravier.

500 sacs Maïs, reçus récemment, à vendre par SLOAN & BROTHER, 8 août No. 39, Nouvelle Levée.

CUIRS.—431 Cuirs sec salés du Mexique, en débarquement de la goélette Louise, à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co., 8 août rue Toulouse, No. 19

AVIS—Le soussigné fera des avances libérales, sur le coton consigné à ses amis à Amsterdam. HUGO C GILDEMEESTER 8 août 45, rue Bienville.

MAIS.—77 sacs en débarquement du bateau à vapeur "Bell," à vendre par COIT & Co., 8 août 20, rue de la Douane.

PAPIER.—54 rames Papier, et 30 do à envelopper, à vendre par FRANKLIN & AMES, 8 août 35, rue du Camp.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co, rue Toulouse, No 27.

151 sacs café de la Havane,
300 milliers cigares de la Havane, différentes qualités; 150 balles Tabac de Manzanillo, tripes et [illegible] 8 août

SAVON ET BLANC DE BALEINE—En débarquement du brick Two Sisters, de Boston, et à vendre par les soussignés,

175 Savon No. 1.
200 do Bougie de Baleine, 4, 5 et 6

8 août CARRIERE, DARAN & Co., 13 & 15, rue St. Louis

EAU DE VIE, 4e et 6e preuves—Reçu par les soussignés de Bordeaux et en débarquement de la barque Lubeck, 60 barils eau de vie 3e preuve, 30 de mi-pipes do do; 10 do champagne cognac; 21 do eau de vie blanche de preuve; 10 do 6e do.

Importé pour le marché mexicain:

48 en sacs vermicelle; 54 do macaroni; 12 barriques vin rouge de qualité supérieure; 25 caisses do Château Margaux, [illegible] CARRIERE, DARAN & Co

SUCRE—180 boucauts Sucre, sur une habitation à 54 milles au-dessus de la ville, à vendre par W. F. VIGERS & Co., 27 juillet No. 34, rue Bienville.

A LOUER

LE haut de la maison occupée par M. Wm. Boswell, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser à EDWD. GOTTSCHALK, 25 juillet No. 104, rue de Chartres.

DOUBLONS Espagnols 1500 Doublons à vendre par ROBINSON & Co, 25 juillet No 45, rue du Camp.

VIN de Champagne—200 paniers champagne de qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. 20 juillet No 28 rue Bienville

KIRSCHWASSER—100 caisses en magasin et à vendre par KOHN, DARON & CO 20 juillet No 28, rue Bienville.

VIN de Madère de la Sicile—5 boucauts, et 74 quarts barriques madère de la Sicile, de la marque de Ingham L. P. en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co. 20 juillet No. 28 rue Bienville

BRIQUES—100,000 briques du Lac, de bonne qualité, à vendre par WILLIAM BOMAN, 18 juillet No. 164, rue du Bassin.

Ventes à l'Encan:

PAR F. DUTILLET & DELERY.

LE sera vendu le Samedi 2 Septembre prochain, à midi, à la Bourse, située à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour du District, dans et pour le premier District Judiciaire et l'Etat de la Louisiane et à la requête de Mr Alphonse Dessaux, syndic de créanciers de Mr. Dupart h. c. l.; les propriétés et esclaves ci-après décrits, dépendant des biens abandonnés par le dit Mr. Dupart, à ses créanciers savoir:

1o. La tierce indivis d'une terre située dans la paroisse St Tamany, Etat de la Louisiane, sur la rive occidentale du Bayou Falia, près de la ville de Covington, bornée au sud par les terres de E. M. Terrell, et à l'est par le Bogue Falia, contenant 640 arpens plus ou moins.

2o. Un lot de terre, situé au faubourg Washington désigné par le No. 20 de l'îlet No. 13, sur un plan dressé le 9 février 1835, par Joseph Pilié, voyer de la ville, lequel plan est déposé chez Mr. F. d'Armas notaire public, le dit lot mesurant 30 pieds 3 pouces de face à la Promenade La Fayette, sur 130 pieds 3 pouces de profondeur, entre les rues Morales et du Port.

3o. Un lot de terre situé à Mandeville, faisant partie du terrain No. 11 de l'îlet No. 3, mesurant 30 pieds de face à la rue Lamarque, sur 150 pieds de profondeur.

4o. Un nègre nommé JOE, âgé de 45 ans, cordonnier.
5o. Un mulâtre nommé TOM, de 52 ans [illegible]
6o. Une négresse nommée DIANE de 28 ans.

Conditions, 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque portant jusqu'au parfait paiement. 1er août—5

PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves pour la Paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans en date du 5 juillet 1837, il sera vendu le mardi 12 Septembre prochain, à midi, à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, les esclaves ci-après nommés dépendant de la succession de feu Guillaume D. [illegible]

Une négresse nommée *Marianne*, âgée de 45 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse [illegible] avec deux enfants *Georgine et Jacqueline*

Smitte, fille de Marianne, âgée de 12 ans [illegible]

Elisabeth, fille de Marianne, mulâtresse, âgée de 15 ans, domestique de maison.

Adèle, fille de Marianne, griffonne, âgée de 14 ans, domestique de maison.

Hortense, négresse âgée de 30 ans, blanchisseuse. *Edmond*, nègre, bon manœuvre.

Conditions, un tiers payable comptant; et le reste à un crédit de douze mois, en billets endossés à la satisfaction du Register [illegible] et sous hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente à être passés devant Mr. L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

8 août—3m.

AVIS—Avis est donné que les billets payables à George H Hubbs [illegible] [illegible] Texas [illegible] [illegible] George H. Hubbs [illegible]

17 août—12 HENRY M SHREVE.

AVIS—S. T. HOBSON & Co ont ouvert leur magasin de la rue du Canal, no. 90, au [illegible] Commune, entre Camp et St. Charles. 3 août—1m

HABILLEMENS D'ETÉ—4 caisses habillemens d'été, à vendre par S T HOBSON & Co 3 août—1m 9?, rue de la Commune.

FERBLANC—Une facture de fer blanc assortie, reçue, à vendre par 3 août—1m S T HOBSON & Co 9? Commune.

CHAMPAGNE—150 paniers de champagne, marque de Royal? [illegible] SLOAN & BROTHER, 19 août no 39 nouvelle Levée.

A LOUER—Le grand MAGASIN D'ENTREPÔT, encoignure des rues du Canal et [illegible] [illegible]

Aussi—Un TERRAIN joignant ledit magasin ayant environ 75 pieds sur la rue du Camp, et entouré de bonnes planches.

S'adresser à GEO GREEN, 17 août No. 60, rue du Camp.

SAVON—En débarquement du brick H[illegible] 300 caisses Savon No 1. CARRIERE DARAN & Co. 12 août 11 et 15 rue St. Louis

SEL de Liverpool—300 sacs Sel fin de Liverpool en débarquement à vendre par CARRIERE, DARAN & Co. 12 août 11 et 15 rue St Louis

BEURRE—175 barils Beurre frais de l'Ouest, en débarquement du bateau à vapeur Orleans et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON, 12 août No. 17 rue des Magasins.

GRAISSE—65 barils graisse, venant d'être reçue et à vendre par JOSEPH LANDIS, 12 août No. 14, rue Poydras

130 Boucauts sucre, à vendre sur l'habitation par LEBLANC & HAYDEL, 29 juillet

60 Boucauts sucre, à vendre par LEBLANC & HAYDEL, 29 juillet 20, rue Toulouse.

JAMBONS—Plus cotés; quelques boucauts de jambons, en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 29 juillet No. 17, rue du Commerce.

PORC—Porc de première qualité, à vendre par LAYET & AMELUNG, 29 juillet No. 17, rue du Commerce.

A LOUER—Un bureau au 2me étage du magasin No. 38, Vieille Levée; s'adresser à HENRY K. HART, 29 juillet No. 38, Vieille Levée.

ON demande à louer un nègre d'environ 20 ans pour travailler dans un magasin de [illegible]. J. E. LOREDIÉ, 29 juillet Encoignure Royale et Douane.

BISCUIT—Une ou deux barils de biscuits à bon marché pour de [illegible] SLOAN & BROTHERS, 22 juillet rue de la Nlle Levée, No. 39

WHISKEY—300 barils vieux Monongahela, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHERS, 29 juillet No 39 Nlle. Levée

EAU DE VIE—50 demi pipes eau de vie [illegible] [illegible] Rochelle, à vendre par SLOAN & BROTHER, 29 juillet rue de la Nlle. Levée, No. 39

RECU par les derniers arrivages de France [illegible] pour les fêtes de [illegible] ... [illegible] 200 do Kirsch [illegible] [illegible] 1000 paniers Champagne [illegible] [illegible] 20 caisses d'ornements de porcelaine [illegible] [illegible] [illegible] 16 caisses mousselines [illegible] [illegible] 250 paniers Curaçao double, de Hollande [illegible] [illegible] 200 caisses conserves de Reine Claude [illegible] [illegible] 250 caisses fruits confits en paniers de cristal, nouveaux modèles J MATHIEU, 5 août Rue St. Louis No. 13

SUCCESSION DE FRANCOIS TOULOUSE—Les créanciers de cette succession sont invités à faire connaître au soussigné, exécuteur testamentaire, le montant de leurs créances et ceux qui doivent à la dite succession, à venir régler immédiatement.

22 juillet—14 FRANCOIS DUCOING, rue de Chapoul[illegible]

A VENDRE—No. 116 rue de Chartres chez Brossema & Swaney, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 août

A M. LAFERRIERE LEVESQUE, Commissionnaire des articles de Paris, rue [illegible] Ecuries, no. 6 bis (à Paris) offre ses services pour tout ce qui concerne l'achat de marchandises et se charge de commissions [illegible] [illegible] Pour plus amples renseignements s'adresser à MM. V. Roumage et E. Herbault, ou à M. J. Lacarpentier, à la Nouvelle Orléans. 5 sept—1

BRIQUES A FEU DE PREMIERE QUALITÉ.

A VENDRE à l'entrepôt de M. Bouttie, près de Pensacola, de 3 à 400,000 briques d'une qualité qui n'excède en rien à [illegible] quelles briques des Etats-Unis. Ceux qui désirent se procurer cet article feront bien de les acheter, car il n'y a pas à se trompe dans leur qualité. Nous faisons aussi des briques à du [illegible] lorsque l'on nous les commande.

22 juin—6m 1ps JAMES & STARKE.

AVIS—Le public est prié de ne pas négocier un billet daté 3 mars 1837, à 8 mois de date, souscrit par Sterns & Co, en faveur de V. Courtney [illegible] la somme de 1000 piastres, attendu que le paiement du dit billet est arrêté.

STERNS, LANGDON & Co

DEMANDE D'UN DOMESTIQUE On peut obtenir du comptant pour une négresse qui serait une bonne domestique, et âgée de 25 à 30 ans, garantie et bien recommandée, en s'adressant au No. 18, rue Poydras. On ne fera aucun objection à l'acheter si elle a un enfant, de 8 à 10 ans.

25 juillet

AVIS—Le soussigné a l'honneur d'annoncer au public [illegible] [illegible] qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment de passementeries, telles que épaulettes en or et en argent, sabres, épées à colichemarde, &c; de plus il a aussi en magasin du drap de billard pareil à celui qu'il a toujours eu; il vendra le tout à des prix très modérés.

10 août LOUIS A BARBARIN, rue de Chartres, No. 103.

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 16 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 juin

CHARLES H. GRANT & CO

No. 46, rue de Chartres.

VIENNENT constamment un assortiment considérable de MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES: Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, [illegible] [illegible] glaces, [illegible]

EN débarquement de la barque Lubeck, venant de Bordeaux, 39 demi barriques [illegible] [illegible] par [illegible] 3 août A & Z CAVELIER

PLANCHER pour planchers, en bois jaune de Pensacola, et planches à plafonds, tout à vendre, venant des moulins de Forsyth & Simpson, à vendre en quantité à satisfaire des acheteurs. Le bois a bien reconnu dès le bois de construction pour la bonté des eaux de la baie de Pensacola, et la supériorité acquise pour le travail de ces planchers, porte en le soussigné à espérer qu'il recevra de grandes commandes, à son chantier, au fac du débarcadère de Covington, sur le bassin du nouveau canal.

A. F. SIMPSON.

Aussi—En main, des Briques à feu de Pensacola, de première qualité, de la marque de J. Noriega.

17 août—1m

AVOINE—100 sacs avoine, reçus par le Robert Morris, et à vendre par JOSEPH LANDIS, 15 août No. 14, rue Poydras

FOIN—200 balles de Foin du Nord, maintenant à bord du brick Catherine, à vendre par GEORGE BEDFORD, 1 juillet 22 rue Bienville.

TERMS. [illegible]

SUBSCRIPTION.—Twelve Dollars per annum, payable annually; ten dollars for the tri-weekly country paper in advance, where no [illegible] Nor subscription will be discontinued unless arrears are settled. In case of discontinuance, notice, in writing, must be given to the office in [illegible] of [illegible] subscription.

ADVERTISING.—One dollar per square for [illegible] insertion, and half that price for every subsequent insertion; any material alteration from the original insertion will be charged as a new advertisement. Ten lines to a square.

ADVERTISEMENTS ordered to [illegible] intervals, will be charged one dollar each insertion.

YEARLY ADVERTISERS.—Merchants and Retail Dealers for English alone [illegible] [illegible] Banks, Insurance Offices, Public [illegible] Institutions, fifty dollars [illegible] $40 for both languages. Ship and steamboat [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] for both languages.

MARRIAGES, AND OBITUARY NOTICES, [illegible] the attention of the public [illegible] cards of passengers, benefits, &c. [illegible] one dollar per square, for the first [illegible] language.

COMMUNICATIONS, or Advertisements of a personal nature, are admissable shall be charged double, in advance.

A deduction of twenty-five per cent to Auctioneers, Sheriffs, Register [illegible] [illegible] and 10 per cent on Eng[illegible] [illegible] of other property.

ADVERTISEMENTS out of the ordinary [illegible] yearly advertiser, such as [illegible] [illegible] runaway slaves, [illegible] will be charged for separately [illegible] rates.

ADVERTISEMENTS not specifying [illegible] [illegible] month, and charged [illegible]

[illegible] cases of bankruptcy [illegible] [illegible] unless paid for [illegible] [illegible] guaranteed by a [illegible] town.

Theatres and other places of [illegible] daily [illegible] the season, to be [illegible] and $150 dollar [illegible]

All communications [illegible] [illegible] charged double the [illegible]

Bank & Company Notices.

New Orleans & Nashville Railroad

THE Stockholders [illegible] notified, that by a R[illegible] Directors, passed on the 19 [illegible] [illegible] on the 13th February [illegible] five dollars a share was rescinded, [illegible] holders are further

NOTIFIED, T[illegible]

WHEREAS, by a Resolution of the 19th inst. a call has been made on the Stockholders of the New Orleans and Nashville Railroad Company for the following payment [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] A R M[illegible]

june 24

LOUISIANA STATE [illegible]

New Orleans [illegible]

NOTICE is hereby given [illegible] a resolution of the [illegible] [illegible] this day, the time limited for [illegible] [illegible] stock is extended to January 31st. [illegible]

june 22 RICHAR[illegible]

EXCHANGE HOTEL & [illegible]

[illegible] payment of the shares [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] J. B. S. ST. AMAN[illegible]

EXCHANGE HOTEL & B[illegible]

BY order of a resolution of the subscription books of the Company, will be opened, during [illegible] [illegible] from the 15th [illegible] o'clock in the morning [illegible] Council Hall of the 3d Municipal [illegible] [illegible] Directors.

By order of the Board.

J. B. S. ST. AMAND, S[illegible]

mar 10

MAYORALTY OF NEW [illegible]

AGREEABLY to the ordinance [illegible] [illegible] Council of [illegible] city of New Orleans, notice [illegible] [illegible] goods and other incumbrances [illegible] [illegible] in the weekly report [illegible] [illegible] the Levee, will be [illegible] [illegible] [illegible] auction [illegible] [illegible]

M. lly [illegible]

FOR SALE by the subscriber [illegible] barque Lubeck:
50 hhds Bordeaux Sauterne w[illegible]
50 cases old Sauterne w[illegible]
200 cases extract of Ab[illegible]
40 casks old Chateau M[illegible]
[illegible] in store [illegible]
2500 cases St Julien, St E[illegible]
200 do 25 bottles,
200 do 25 do 41 bottles,
100 casks Muscat [illegible]
100 half casks Bordeaux [illegible]
200 half casks Santerne [illegible]
250 cased sparkling Champagne [illegible]
250 baskets do.
50 half pipes Cognac [illegible]
200 quarter pipes and [illegible] Brandy.
100 boxes cherries
15 cases assorted cordials
500 casks 1st quality [illegible]
150 thousand corks,
15 hhds Noyau [illegible]
Creme de Noyau, maraschino, [illegible] [illegible] brandy fruits. [illegible]

aug 29 DUSSAULT [illegible]

100 DOLLARS R[illegible]

THE stock of the subscriber [illegible] [illegible] [illegible] morning of the 26 instant, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] recovery of the goods [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] were marked O O and the [illegible] [illegible] of a triangle in a circle [illegible] of the triangle inside the circle [illegible] engraved ticket thereon, gold [illegible] device a spread Eagle resting [illegible] 13 stars above. HARRI[illegible]

aug 29

RECEIV. D per brig Eu[illegible]
36,000 fire bricks,
75,000 cutlied slates assorted,
5,000 square tiles, to [illegible]
150 bbls vinegar
20 bbd red and yellow [illegible]
450 [illegible] Angers' Guignolet
40 do of Angers sparkling
30 casks preserves of [illegible]
6 nests cages of all sizes
10 boxes hair brooms.
4 boxes shoe brushes.
474 large oval baker's [illegible]
42 [illegible] market baskets,
2 [illegible]
2 hhds fishing lines.
2 pipes brandy
54 bundles iron hoops [illegible]
30 [illegible] vine props.

For sale by [illegible] No 51, Toulouse st

aug 15—1m

WATER WORKS

THE public are informed [illegible] to all houses situated on [illegible] the pipes have been laid, on written [illegible] at the Commercial Bank

Succession of Franç[illegible]

THE creditors of this estate [illegible] to the undersigned [illegible] [illegible] of their claims—and the [illegible] [illegible] same are notified to settle [illegible] FRA[illegible]

july 22

COAL.—100 casks Lehigh [illegible] use, landing from the ship [illegible] for sale by

aug 17

HOLLAND GIN—25 pipes [illegible] Holland gin, from the [illegible] ex ship Ambassador [illegible] HUGO C[illegible]

aug 17,

NOTICE.—The subscriber [illegible] [illegible] the public and his patrons [illegible] received per the last arrivals from [illegible] [illegible] [illegible] Epaulets, swords, draw swords [illegible] store, Billiard table cloth, of [illegible] had. The whole is offered at [illegible] LOU[illegible]

aug 10

TO PLANTERS.—[illegible] understands the theory and cultivating a tract of land [illegible] land owner. Belonging to [illegible] can furnish any security that [illegible] has a good system of rural [illegible] to make remarkable improvements [illegible] the property be suitable, and [illegible] undertake [illegible] [illegible] wished with hands necessary [illegible] this office.

SUPERIOR FIR[illegible]

ON hand [illegible] [illegible] a superior quality [illegible] States; those who use the [illegible] [illegible] them here, as there [illegible] also make hard bricks, when [illegible] june 22

VERY CHEA[illegible]

TWELVE Pounds [illegible] [illegible] fine, for $1, corner [illegible] streets.

There is besides [illegible] [illegible] Fishing Nets, [illegible] French [illegible]

TO THE P[illegible]

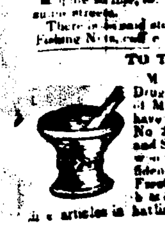

M[illegible] Druggists [illegible] of Mr Blan[illegible] have now [illegible] No. 279, R[illegible] and St Philip [illegible] [illegible] [illegible] Faculty [illegible] [illegible] articles in that line.